

9 novembre 2017	17E0105	AM 191, 19 rue Mermé	1200 m ²	145 000,00 €	SCP Suzel BOURDARIE-RAT
14 novembre 2017	17E0106	BL 106 et BL 107, rue du Bourg	5 a 5 ca et 1 a 88 ca	53 000,00 €	Me François PENY
22 novembre 2017	17E107	BL 106 et BL 107, 10-12 rue du Bourg	5 a 5 ca et 1 a 88 ca	14 500,00 €	Me NOURRISSAT-MISSEREY
30 novembre 2017	17E108	BK 87 et 110 3 bis rue de Labergement	1 ha 20 a 64 ca	2 443 798,40 €	SELAS LEGATIS DOLE
30 novembre 2017	17E109	AV 11 et 12 50 Av Général de Gaulle	1999 m ²	305 000,00 €	Me François PENY
4 décembre 2017	17E110	AC 460 12 impasse des tulipes	542 m ²	143 500,00 €	Me Frédéric BAYOU LIERNAIS
6 décembre 2017	17E111	BT 64, Le Pasquier des Granges Hautes	6 a 09 ca	2000,00 €	Me Olivier HARNISCH ST USAGE

Monsieur le Maire : "On passe au point suivant qui sera peut-être un peu plus long. Adoption de l'opération "projet de revitalisation centre bourg 2018-2026 et demandes de subventions. Je laisse la parole aux cabinets d'études que j'autorise à prendre place autour de la table. Il y a donc présentation mais si vous avez des questions, informations ou autres remarques, vous intervenez au fur et à mesure. Il n'est pas utile d'attendre la fin. "

- Messieurs Vincent DOS SANTOS et Clément SEGUIN présentent le résultat de l'étude sur la revitalisation du centre-bourg.

Fabrice VAUCHEY : "Vous pouvez nous expliciter le terme requalification qu'on retrouve à plusieurs endroits du document ?"

Vincent DOS SANTOS : "Requalification c'est plutôt une opération de maîtrise d'œuvre d'aménagement des espaces publics. Cela peut être des opérations que je détaillerai dans les actions, des opérations de requalification des réseaux en profondeur, des structures de voiries et du revêtement. Une reconfiguration de l'espace, on va dire, que ce soit pour du stationnement qu'on réattribue à d'autres usages, c'est une recomposition générale d'un espace dans ses fonctions."

Sylvie BAILLY : "Je suis un peu étonnée car je vois l'aménagement d'un pump track dans ce projet alors que nous n'en avons jamais parlé à l'intérieur du projet. Ça fait un moment qu'on en parle au conseil mais je ne pensais pas qu'il faisait partie du projet de revitalisation du centre bourg."

Nathalie ROUSSEL : "ça en fait partie sans vraiment en faire partie. C'est dans l'enveloppe du périmètre défini pour la revitalisation. Ça ne sera pas sur les budgets du centre bourg."

Sylvie BAILLY : "On l'a déjà voté..."

Vincent DOS SANTOS : "L'intérêt de la réflexion de la revitalisation ce n'était pas de vous faire un dispositif supplémentaire mais de mettre aussi en cohérence les projets en cours. Le périmètre était assez large puisqu'il allait jusqu'au collège, et jusqu'aux anciennes aciéries, car on avait identifié des diagnostics que certains usages, notamment comme le parc qui est derrière le château, contribuent et donnent des fonctions auxquelles le centre ne peut pas répondre. Mais en même temps, le lien qui permet d'accéder à cet espace de parc par rapport aux habitants qui peuvent être dans le centre-ville ou des collégiens qui le traversent pour aller jusqu'à cet espace. On l'a vu pendant certaines réunions de concertations, ce lien était à faire. Et ce projet contribue quand même à mettre en valeur l'identité paysagère de cet espace de parc."

Wilfried LE GOFF : "Je reviens sur le point de la médiathèque. J'ai appris récemment qu'il y avait une médiathèque à Villers les Pots."

Monsieur le Maire : " Ne comparons pas la médiathèque que l'on souhaite créer sur Auxonne avec celle de Villers les Pots. Il faut aussi un équipement de proximité. Je doute fort que les auxonnais utilisent, ou du moins actuellement il y a très peu d'auxonnais qui utilisent la médiathèque de Villers les Pots".

Wilfried LE GOFF : " C'est peut être mieux dans un esprit communautaire..."

Monsieur le Maire : " Tout à fait mais l'esprit est une chose, la réalité en est une autre. Nos concitoyens auxonnais se déplacent très peu, ils se déplaçaient un peu pour le foot autrefois, mais là, combien de personnes sur les 8000 ?"

Wilfried LE GOFF : " Je ne sais pas, je sais qu'il y a un intérêt communautaire,"

Monsieur le Maire : "Oui, mais quand la médiathèque sera ouverte, elle servira à tous comme la bibliothèque aujourd'hui."

Wilfried LE GOFF : "Vous savez qu'il n'y a plus de maternité à Auxonne..."

Monsieur le Maire : "Ça fait déjà quelques temps."

Wilfried LE GOFF : "On aurait pu garder une maternité à Auxonne aussi..."

Monsieur le Maire : "Je ne vois pas le rapport avec la médiathèque."

Wilfried LE GOFF : "Je pensais qu'il y avait une piste de synergie à explorer."

Monsieur le Maire : "Ce n'est pas le même niveau. C'est votre droit de le penser."

Dominique ARBELTIER : " Autant je comprends qu'on ait placé le pump track dans le projet même s'il ne l'était pas initialement, autant j'ai du mal à comprendre la place du conseil municipal jeunes dans le projet centre bourg."

Nathalie ROUSSEL : "ils ont assisté à quelques ateliers et malgré leur jeune âge, ils ont eu des réflexions qui étaient tout à fait justifiées. Il est bien d'associer les jeunes à la concertation, et des choses qui vont se faire. C'est aussi pour eux qu'on travaille."

Dominique ARBELTIER : "Je suis d'accord mais ce n'est pas eux qui vont être à l'initiative de l'information, le conseil se renouvelle, on a pris des enfants pour le prochain conseil..."

Nathalie ROUSSEL : " Ce ne sont pas eux qui prendront certaines décisions mais cela n'empêche pas de demander leur avis à un moment donné. Je ne vois pas ce qui choque."

Monsieur le Maire : " oui, c'est comme on le fait avec l'Union Commerciale ou les riverains et autres citoyens auxonnais. Ce n'est pas eux qui décideront, ça c'est clair. "

Wilfried LE GOFF : " il va y avoir des réunions publiques ?"

Nathalie ROUSSEL : "C'est prévu"

Vincent DOS SANTOS : "Il y a un volet aussi, sur le rôle du conseil municipal jeunes. Je tiens à dire qu'en France, on est quand même un pays largement à la traîne sur des questions d'aménagement, de cadre de vie, et on ne sensibilise pas les jeunes. Si on prend en Autriche, en Allemagne, en Suisse ou en Espagne, ils ont des cours scolaires sur l'aménagement. Et on voit les résultats aujourd'hui. Quand on parle d'aménagement, vous faites une réunion publique, à part un PLU pour savoir si c'est constructible ou pas constructible, il n'y a aucune notion de qualité de vie, par rapport à des notions de composition, de 'comment on marche', et si on arrive à sensibiliser dès le plus jeune âge à ces questions, le rayonnement et l'attractivité d'une ville se font plus facilement parce que ce sont eux qui prennent la main. Si on arrive à se dire 'les jeunes qu'on touche à ce niveau-là, ils s'approprient le cadre de vie, ils aiment bien la ville de leur enfance,' et bien je pense qu'ils auront envie d'y revenir. Et de se dire, le programme qu'on monte aujourd'hui, s'ils sont présents et qu'ils s'impliquent, et que derrière ils font leurs études et qu'ils partent, mais qu'ils ont des accroches dans l'appropriation de l'enfance, de leur cadre de vie, ils vont peut-être vouloir un jour devenir autoentrepreneur pour revenir sur Auxonne en disant qu'ils peuvent développer leur affaire, qu'ils étaient bien à Auxonne, qu'ils avaient leur cadre de vie, les équipements, les commerces... Je ne dis pas que ça marche à tous les coups, mais si on ne fait pas ce travail, on ne peut pas envisager qu'ils reviennent. C'est un des constats qu'on a dans les analyses sociodémographiques, c'est que les jeunes partent en ville et que finalement ils ne reviennent quasiment plus. Or quand on les a, autant faire avec eux. Ils ont largement enrichi le programme ou en tous cas certaines actions."

Nathalie ROUSSEL : "Ils ont un regard totalement différent de celui des adultes."

Fabrice VAUCHEY : "une remarque par rapport à cette parcelle Lucot, qu'on a évoquée en commission finances, il y a une quinzaine de jours, curieusement le panneau de mise en vente est apparu la semaine dernière. C'est logique ?"

Nathalie ROUSSEL : " Non, normalement il devrait être retiré. Il essaie de faire monter les enchères..."

Fabrice VAUCHEY : "C'est ce que j'avais pensé."

Wilfried LE GOFF : " Par rapport au projet initial, il y avait, avec tout ce que vous nous présentez, un plan de circulation du centre-ville qui était en phase avec des déplacements doux et ainsi de suite. Ces déplacements on n'en parle plus."

Nathalie ROUSSEL : "ça fera partie de l'étude en même temps que la grande rue. C'est englobé : circulation, stationnement, etc... Ce sont des principes intangibles, des déplacements doux il y en aura partout."

- Vincent DOS SANTOS laisse la parole à Clément SEGUIN pour aborder le volet habitat du projet de revitalisation du centre bourg.

Dominique ARBELTIER : " Je n'ai pas été attentive... ce serait des aides pour des propriétaires bailleurs ou des propriétaires occupants ?"

Clément SEGUIN : "il y aura des aides pour tous les propriétaires de logements privés qu'ils soient occupants ou bailleurs. Les conditions ne seront pas tout à fait les mêmes, et deux types de propriétaires sont visés. Même s'il y a beaucoup de logements locatifs sur le centre-ville d'Auxonne, il y a un équilibre entre propriétaires occupants et logements locatifs."

Fabrice VAUCHEY : "La convention qui semble devoir être signée avec l'ANAH va permettre d'aller au-delà des aides habituellement accordées dans ce cadre ?"

Clément SEGUIN : "Oui c'est ce que je vais vous présenter effectivement. Concrètement, un dispositif comme celui-ci se met en place à travers une convention qui résume tous les objectifs, les enveloppes financières, le périmètre, la temporalité, etc. entre la Ville, l'ANAH et le Conseil Départemental. Il peut y avoir d'autres partenaires, pas forcément financiers qui peuvent être intégrés à cette convention. L'idée à travers ce dispositif est le renouvellement urbain, c'est-à-dire que la Ville souhaite investir son centre-ville. Ce n'est pas seulement de prendre des aides qui existent déjà et de les appliquer sur le territoire, mais d'aller plus loin en mettant en place des aides spécifiques sur des axes qui ne sont pas aujourd'hui aidés par d'autres partenaires. C'est de se servir de ce que l'ANAH ou le Département apportent déjà et de mettre un peu plus. "

Nathalie ROUSSEL : " Et c'est surtout d'avoir un dossier global de demande de subvention car monter un dossier c'est quelque chose de très compliqué et ce n'est absolument pas évident pour des personnes âgées ou qui ne savent pas trop comment cela se passe."

Fabrice VAUCHEY : "Les aides de l'ANAH ne suffiront pas car les plafonds de revenus qu'il faudra mettre en place pour des potentielles subventions sont tellement bas qu'il y a très peu de propriétaires qui pourront y accéder."

Clément SEGUIN : "le plafond de ressources est valable uniquement pour les propriétaires occupants. Effectivement dans cet axe-là, les plafonds de ressources seront les mêmes que ceux de l'ANAH. Par contre effectivement la Ville souhaite aussi mettre en place des aides pour subventionner des propriétaires qui dépasseraient ces plafonds de ressources."

Réhabilitation de l'îlot place d'Armes :

Clément SEGUIN : "L'intervention est plus lourde parce que c'est un îlot où il y a réellement un besoin."

Nathalie ROUSSEL : "C'est très, très, dégradé."

Clément SEGUIN : "Ce sont des immeubles soit partiellement soit complètement inoccupés en très mauvais état alors que nous sommes à deux pas des commerces et du centre-ville. Il y a vraiment un enjeu de revitalisation avec un potentiel important. "

Nathalie ROUSSEL : "L'ABF n'y est absolument pas opposée. Elle est venue sur place et s'est bien rendu compte de l'étendue des dégâts. Il n'y a pas de problème de curetage dans cet îlot. Pour l'acquisition, il y a aura des propriétaires vendeurs et d'autres non. Il faudra avoir un volet coercitif assez fort là-dessus."

➤ Vincent DOS SANTOS reprend la présentation.

Wilfried LE GOFF : "De par la loi, le PLU ne va pas devenir intercommunal ?"

Monsieur le Maire : "Non, pour l'instant il est communal."

Wilfried LE GOFF : "Et si on le révisé ?"

Monsieur le Maire : "Non pas du tout. J'ai envoyé un courrier à la Présidente en 2014 comme quoi le PLU restait sur Auxonne. D'autres maires ont fait de même."

Nathalie ROUSSEL : "L'intercommunalité ne souhaite pas récupérer le PLU."

Monsieur le Maire : "sauf changement de la législation."

Nathalie ROUSSEL : "Ça arrivera à point nommé car on arrive en fin d'élaboration de notre SCOT et ça permettra de mettre notre PLU en cohérence par rapport à ses orientations."

Wilfried LE GOFF : "Vous n'en avez pas parlé là, mais vous l'aviez évoqué dans votre dossier. L'ancien site des Aciéries, je ne me souviens plus ce que vous aviez dit."

Vincent DOS SANTOS : "Il y a un projet privé actuellement. L'intervention dans la stratégie est de structurer l'aménagement du site pour garder en cohérence les liaisons entre l'espace vert et la route de Labergement, pour garder au moins ces maillages à terme qui sont des points d'entrée importants et de liaisons. Il s'agit d'encadrer les projets privés qui vont se faire sur ce site."

Wilfried LE GOFF : "Je ne voudrais pas fâcher le Maire, mais en terme de budget, si on déplace la médiathèque dans la 3^{ème} tranche, on est à 9 300 000 € pour la 1^{ère} phase, 7 000 000 € pour la 2^{ème} et 3 800 000 € pour la 3^{ème}, on équilibre..."

Monsieur le Maire : "Vous faites une fixation sur la médiathèque apparemment. Il est important de faire aussi des choses pour les Auxonnais. La médiathèque est aussi quelque chose qui servira à l'ensemble, et aussi à notre territoire, car pour la bibliothèque les personnes extérieures y viennent aux mêmes conditions qu'Auxonne. Il me semble important de travailler aussi pour les Auxonnais. Comme il est aussi important, et ça a été évoqué tout à l'heure, de prévoir la mise en place du musée. Il n'y a pas opposition entre la médiathèque et le musée."

Wilfried LE GOFF : "Je parlais de phasage."

Monsieur le Maire : "Il n'y a pas d'opposition entre les deux mais plutôt complémentarité. Par rapport aux chiffres qu'on va mettre au vote tout à l'heure, ils sont bien sûr à prendre avec précaution dans un sens comme dans l'autre. Certains peuvent subir des baisses et d'autres malheureusement des augmentations. Cela mérite d'être affiné."

Nathalie ROUSSEL : "ce ne sont pas des chiffres définitifs."

Monsieur le Maire : "Ensuite la difficulté du travail c'est aussi l'importance des subventions que l'on pourra obtenir. On sait aujourd'hui ce que l'on peut avoir, on ne sait pas ce qu'il en sera dans 2 ou 3 ans. La question se posera et il y aura en cours de route des points d'étape pour voir où on en est, ce qui a pu être fait, ce qui a été reporté, tirer les conclusions et connaître les difficultés rencontrées, réajuster... Je ne prends pas l'engagement de dire dans 9 ans, la rue Colonel Redoutey sera faite. Ça sera rediscuté, revu, mais effectivement la question se pose par rapport au financement. Les choses seront faites à partir du moment où budgétairement elles peuvent être intégrées lorsqu'on aura obtenu des subventions. Sachant que comme il y a investissement, il y a aussi recours à l'emprunt, mais il convient de prévoir l'avenir et de ne pas tout baser sur l'emprunt puisqu'il faudra les rembourser dans le futur. Mais je tiens à ce que la médiathèque et le musée puissent être réalisés. La médiathèque est un engagement que j'avais pris, les Auxonnais se sont prononcés en 2014, c'était dans notre programme et je tiens à le porter durant ce mandat."

Sylvie BAILLY : "Je ferai une déclaration de Monsieur COIQUIL tout à l'heure."

Monsieur le Maire : "D'accord. Nous allons regagner nos places."

Sylvie BAILLY : "Pouvons-nous revenir sur la diapositive de la 2^{ème} phase ? de 3 900 000 €. Celle qui explique le montant. Dedans je crois voir le réaménagement du musée."

Wilfried LE GOFF : "travaux de maîtrise d'œuvre de réaménagement du musée."

Sylvie BAILLY : "Dans ce qu'on nous a remis en séance, on n'en parle pas."

Monsieur le Maire : "On en a parlé tout à l'heure et effectivement il y a eu un oubli."

Sylvie BAILLY : "Encore un oubli ? Ce qu'on nous a remis c'est déjà une modification par rapport à ce qu'on avait reçu ? Donc là il y a encore un oubli..."

Madame la Directrice Générale des Services : " Dans la délibération, nous avons avancé le projet de la maison de santé, et du pôle associatif. Et dans le même temps, on a oublié de remettre le musée. Mais les chiffres ne changent pas. Ils sont bien les mêmes. Il faudra simplement rajouter une ligne dans la période 2018-2020 'musée études' et la période 2021-2023 'musée travaux'."

Nathalie ROUSSEL : "Je tiens à remercier les services qui ont travaillé sur ce dossier ainsi que les élus qui ont soutenu toute la phase d'élaboration, tous ceux qui ont participé aux COPIL."

Monsieur le Maire - Nathalie ROUSSEL : "Nous avons eu une coupe du CAUE pour la concertation qui a été faite pour la revitalisation."

➤ Madame Sylvie BAILLY donne lecture du message de Monsieur Jacques-François COIQUIL.

" Étant absent pour raisons professionnelles ce soir, je tenais à réitérer mes propos tenus lors du dernier comité de Pilotage.

Je trouve globalement ce projet de revitalisation du centre bourg intéressant et utile pour les choix futurs d'investissements que nous devons prioriser pour notre commune.

L'aspect de refonte urbanistique dans le réaménagement du tour de l'église au jardin du Lion ainsi que la réflexion à avoir sur l'aménagement des rues Marin, du Bourg, Émile Gruet, Antoine Masson et Gustave Noblemaire, l'entrée par le Pont de France, associés à l'incitation aux propriétaires et leur accompagnement dans la rénovation à la fois interne des bâtiments, qu'externe, démontre une volonté d'apporter un cadre de vie amélioré aux habitants, et dans le même temps, de vouloir créer une véritable dynamique dans l'attractivité de notre ville.

Cette attractivité sera profitable à la fois au développement touristique, au développement économique et démographique. C'est pourquoi nous nous devons, sans plus perdre de temps, d'entamer ce programme en priorisant ce qui permettra ces développements.

Cependant, je trouve regrettable que le projet du musée, aussi long soit il à mettre en place, ne soit pas priorisé en lieu et place de la médiathèque qui n'apportera dans l'immédiat aucune aide à ce développement.

Les coûts estimés tant pour les travaux dans notre budget d'investissement (plus d'1 million d'€) et dans notre budget de fonctionnement (plus de 300 000€ HT par an) risquent de porter atteinte aux investissements prioritaires.

Comme écrit précédemment, j'ai tenu ces propos lors du dernier comité de pilotage et ils ont été approuvés et repris par les représentants de la Région et du Département qui étaient présents.

Je tiens à remercier les cabinets d'études Urbanis et Urbicand pour leur travail de qualité."

Jacques François Coiquil

Monsieur le Maire : "Je prends acte de l'intérêt de ces études. Pour la médiathèque et le musée j'ai répondu sur le pourquoi. Mais attention par rapport aux chiffres de bien prendre les chiffres globaux du fonctionnement et non pas une augmentation des charges de fonctionnement. Nous avons des charges de fonctionnement relativement importantes, et nous l'acceptons, dans le cadre de la bibliothèque. Donc ce sont les chiffres globaux. Bien, il nous reste à voter sur ces points. Il y a 15 articles, je vais vous proposer de faire un vote global sauf si tel ou tel article ne vous convient pas. Si un article ne vous convient pas, si vous voulez voter contre ou vous abstenir, vous le signalez."

Fabrice VAUCHEY : "Une question préalable, vous nous avez dit qu'on avait des idées assez précises des subventions..."

Monsieur le Maire : "Aujourd'hui, des idées, attention, on sait aujourd'hui les subventions auxquelles on peut avoir droit actuellement je ne les ai pas au cas par cas..."

Nathalie ROUSSEL : " Sur la revitalisation proprement dite on a 750 000 € de la Région sur 3 ans, après on pourra aller sur des aides sectorielles..."

Fabrice VAUCHEY : "C'est 3 fois 750 000 ou une fois sur 3 ans ?"

Nathalie ROUSSEL : "C'est une fois sur 3 ans. On peut phaser sur différentes opérations, l'État prendra en charge aussi une partie de l'ingénierie. La DETR, on ne sait pas ce qu'on aura, ça dépendra je pense aussi des dossiers. Ils n'accompagneront pas sur tout ce qui est voirie..."

Monsieur le Maire : "Voirie, c'est 30 000 €, on n'aura pas plus."

Nathalie ROUSSEL : "Oui, du Département, on ira sur des aides sectorielles pour certaines choses, on pourra prétendre aussi à des aides du FEDER pour certains projets. Pour l'instant on n'a pas le taux d'intervention dossier par dossier pour savoir à combien ça se montera."

Fabrice VAUCHEY : "D'accord, donc on n'a pas d'idée globale de la participation qu'on pourra obtenir ?"

Monsieur le Maire : "Non, je ne vais pas m'avancer là-dessus car on ne sait pas."

Nathalie ROUSSEL : "Peut-être que pour l'instant ce n'est qu'un beau rêve... Après, nous ferons en fonction des subventions et des capacités à investir."

Monsieur le Maire : "D'autres questions ? Interventions ? Donc je vais mettre aux voix."

Sylvie BAILLY : "Pour ma part, ainsi que Jacques-François Coiquil et Emilia De Matos, nous voterons contre l'article 4, la temporalité des opérations."

Monsieur le Maire : "C'est votre droit, vous n'avez pas à justifier."

Dominique ARBELTIER : "Pareil, on va faire par article. On est en abstention sur l'article 4, ainsi que le 3."

Monsieur le Maire : "Donc adopté à la majorité."

6. 2017-131 : ADOPTION DE L'OPERATION « PROJET DE REVITALISATION CENTRE-BOURG 2018-2026 » ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

En juin 2014, le Gouvernement a lancé un appel à projet en direction de 300 centres bourgs dans le but de favoriser leur revitalisation, notamment par une action sur le logement et dans le domaine urbain.

La Ville d'Auxonne ayant été reconnue comme éligible à cet appel à projet au regard de sa fonction de centralité structurante pour son bassin de vie, un dossier de candidature d'appel à manifestation d'intérêt (A.M.I) a été déposé le 9 septembre 2014 auprès des services de l'État. Cet appel à projet visait à dynamiser l'économie des bassins ruraux et périurbains, à améliorer le cadre de vie de ses habitants et à accompagner la transition écologique.

La Ville d'AUXONNE n'a pas été lauréate de cet appel à manifestation d'intérêt. Néanmoins, elle a souhaité quand même poursuivre ce projet de revitalisation du centre bourg, pour lequel elle était largement soutenue par les services de l'État.

Par délibération du 3 février 2016, le conseil municipal a approuvé le recrutement d'un cabinet d'études et d'un chargé de mission pour la revitalisation du centre bourg. Des subventions ont été sollicitées. Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la revitalisation du centre-ville a été attribué le 20 juin 2016 à deux cabinets. Pour réaliser l'étude « schéma d'aménagement urbain », le groupement URBICAND/COSINUS/SIA INGENIERIE a été retenu, tandis que l'étude « pré-OPAH-RU » a été confiée à la SAS URBANIS.

La chargée de mission pour la revitalisation du centre bourg a pris ses fonctions le 1er août 2016, permettant ainsi d'entrer dans la phase active de l'opération. Les premières réunions des comités, technique et pilotage, ont permis d'établir les atouts et les faiblesses du centre-ville, ainsi qu'un diagnostic et les différents enjeux qui en ressortent. La phase diagnostic a été validée le 9 janvier 2017.

Cette étape franchie et présentée aux comités, les cabinets d'étude ont pu proposer différents scénarios et les grandes orientations à privilégier. En ce qui concerne le volet urbain, tous les sites et espaces stratégiques ont été examinés et soumis à diverses propositions pour lesquelles les membres des comités ont pu émettre des observations et/ou des critiques.

En parallèle, le volet habitat était également abordé et traité. Pour celui-ci, en phase de diagnostic, des questionnaires avaient été envoyés aux différents propriétaires de logements et des enquêtes ont été menées auprès de plusieurs centaines de ménages. Celles-ci, associées à un travail de

terrain, ont permis de soulever des situations d'habitat indigne et de dégager les besoins du parc de logement.

À cet égard, des immeubles et ilots test avaient été choisis afin de mener des études de faisabilité plus poussées.

Les diverses réunions et ateliers organisés durant la phase de l'étude ont permis d'établir une synthèse de toutes les observations formulées et d'affiner un projet correspondant aux objectifs fixés par la Ville et les différents partenaires de cette opération.

La programmation pour la revitalisation du centre bourg a été présentée par les cabinets d'études le 23 novembre 2017. L'opération intitulée « projet de revitalisation centre bourg 2018-2026 » est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2014-165 du 8 octobre 2014 portant sur la candidature conjointe de la Ville d'Auxonne et de la Communauté de Communes Auxonne Val de Saône à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) lancé par le gouvernement,

Vu la délibération n° 2016-16 du 3 février 2016 portant adoption du projet de recrutement d'un cabinet d'études et d'un chargé de mission et sollicitant des subventions,

Vu la délibération n° 2016-61 du 25 mai 2016 portant demandes de subventions dans le cadre du projet global de revitalisation du centre bourg,

Vu le programme d'actions présenté par les cabinets URBICAND et URBANIS,

Vu l'avis de la Commission Finances du 4 décembre 2017,

Considérant que le Gouvernement, en 2014, avait décidé de lancer une expérimentation nationale pilotée par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), en faveur de la revitalisation des centres-bourgs sous la forme d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) ;

Considérant que cette démarche visait à dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains en développant des activités productives et résidentielles, à améliorer le cadre de vie des populations, à accompagner la transition écologique des territoires et à limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain ;

Considérant que La Ville d'Auxonne faisait partie des territoires présélectionnés à la fois pour son rôle avéré de centralité, de proximité, et en raison des difficultés qu'elle connaît sur le plan démographique, économique et en matière de logement ;

Considérant que le dossier de candidature avait été déposé le 9 septembre 2014 auprès des services de l'État et qu'il n'avait pas été retenu ;

Considérant que la Ville d'Auxonne souhaite réaliser ce projet de revitalisation du centre-bourg ;

Considérant que les cabinets URBICAND et URBANIS ont présenté un programme d'actions pour la revitalisation du centre bourg,

Considérant que ce programme met en œuvre une stratégie générale, définie par le COPIL, destinée à :

- ✚ Affirmer une nouvelle ceinture du centre bourg,
- ✚ Apaiser et agrandir la notion de centre,
- ✚ Valoriser le paysage et les modes doux,
 - Prioriser et déployer des circulations mode doux dans un rayon d' 1,5 km autour du centre bourg,
 - Optimiser les capacités et l'offre de stationnement en centre bourg au profit du cadre de vie,
- ✚ Affirmer des rues conviviales propices à l'attrait résidentiel et marchand,
 - Redonner une activité résidentielle au centre bourg en améliorant la qualité du parc de logements et le cadre de vie,
- ✚ Densifier et valoriser l'activité commerciale,
- ✚ Intervenir sur l'habitat en centre-ville,

Considérant que ce programme se décline en 4 thématiques sur les 9 années de l'opération, à savoir :

- ✚ Développement de l'économie
- ✚ Création d'une dynamique collective pérenne
- ✚ Mise en valeur de l'identité paysagère et patrimoniale
- ✚ Amélioration de la convivialité du centre bourg

Considérant que le programme d'actions sur la période 0-3 ans s'établit comme suit :

ANNEE	OPERATION
Période 2018-2020	Apaiser le boulevard Pasteur - Étude et Travaux
	Aménager le parking de la Cilof - Étude et Travaux
	Aménager le parking Lucot – Étude, acquisition et Travaux
	Requalifier la grande rue – aménagement - Étude, Travaux réseaux et aménagement
	Requalifier entrée pont de France et ses abords - Étude Travaux
	Créer une médiathèque – Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, Maîtrise d'œuvre, Travaux
	Développer une ingénierie commerciale - charte des enseignes
	Opération OPAH-RU
	Développer un marketing territorial
	Développer des animations sur le bord de Saône
	Aménager le jardin de l'hôtel de Ville - Étude
	Requalifier le nord de la place d'Armes - Étude
	Requalifier le sud de la place d'Armes - Étude
	Créer un pôle associatif – Étude, Travaux
	Créer une maison de santé, Étude, Travaux
	Créer une venelle à l'arrière de la salle des fêtes – Étude, Travaux
	Aménagement de l'ilot place d'Armes
Aménagement du musée - Études	

Considérant que le bilan financier estimatif de la période 2018-2020 est de **9 275 048 € HT**,
 Considérant que le programme d'actions sur la période 3-6 ans est le suivant :

ANNEE	OPERATION
Période 2021-2023	Requalifier la grande rue – Travaux réseaux et aménagement
	Opération OPAH-RU
	Aménagement de l'ilot place d'Armes
	Aménager le jardin de l'hôtel de Ville - Travaux
	Requalifier le nord de la place d'Armes - Travaux
	Requalifier le sud de la place d'Armes - Travaux
	Aménager la liaison port/château -Étude et Travaux
	Requalifier la rue Marin de façon participative
	Aménager la route de Chevigny – Maîtrise d'œuvre
	Aménagement du musée - Travaux

Considérant que le bilan financier estimatif de la période 2021-2023 est de **3 993 345 € HT**
 Considérant que le programme d'actions sur la période 6-9 ans est le suivant :

ANNEE	OPERATION
Période 2024-2026	Aménagement de l'ilot place d'Armes
	Aménager la route de Chevigny – Travaux réseaux et aménagement
	Aménager la rue Sennecey
	Requalifier la route de Flammerans – Abords Porte Royale et stationnements - Aire touristique
	Requalifier la rue Colonel Redoutey

Considérant que le bilan financier estimatif de la période 2024-2026 est de **3 755 333€ HT**,